

DÉFI MOBILITÉ 2024

DES REPRÉSENTANTS
DES TRAVAILLEURS

L'objectif du Défi Mobilité est d'inciter les équipes syndicales à organiser des actions de mobilité durable dans leur entreprise durant la Semaine de la mobilité.

C'est l'occasion de promouvoir et d'essayer des modes de transport alternatifs, de valoriser les mesures qui existent déjà dans votre entreprise et de les faire connaître davantage ou encore d'inaugurer de nouvelles actions. Participer au Défi Mobilité est un moyen supplémentaire d'agir pour améliorer la mobilité des travailleurs.

Comment participer au Défi ?

► Avant la Semaine de la mobilité

1. Inscrivez-vous au Défi Mobilité des représentants des travailleurs en remplissant ce [formulaire](#). L'inscription doit être déposée AVANT le début de la Semaine de la mobilité (16 septembre).
2. Le kit de communication (composé d'un banner informatique et d'affiches) sera disponible et téléchargeable sur le [portail de la mobilité](#) dans le courant du mois de mai.
3. Dans le cadre de votre participation au Défi, vous pourrez bénéficier de différents services proposés¹ par les partenaires de la Semaine de la mobilité, comme les TEC, la SNCB, ProVélo, etc. Si vous êtes inscrits au Défi Mobilité, vous recevrez les informations sur ces possibilités à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire d'inscription.
4. Le présent concours commence dès le 9 septembre et se termine le 24 septembre 2024. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.

► Durant la Semaine de la mobilité et après

Endéans les 48 heures qui suivent l'action menée, envoyez les photos et une courte description de chaque activité organisée à mobilite@cepag.be (pour la FGTB) ou à mobilite@acv-csc.be (pour la CSC).

Nous les diffuserons chaque jour sur nos propres réseaux sociaux et elles seront relayées également par le SPW.

Si votre organisme communique déjà régulièrement sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à également publier vos articles directement par ce biais (et à nous le faire savoir, toujours via l'adresse e-mail susmentionnée) et à y faire mention du #semob2024.

Par après, le gagnant s'engage à participer aux actions de communication de la Semaine Mobilité de l'année suivante afin que son expérience puisse servir dans le cadre de la promotion de la SMOB suivante et inciter d'autres participants à s'inscrire au Défi Mobilité.

Quels sont les critères et le jury de sélection ?

¹ Attention : le fait de bénéficier de ces services ne vous engage pas à devoir signer quelque contrat que ce soit avec les partenaires concernés.

Le jury, composé de 4 membres des cellules syndicales de mobilité (2 FGTB et 2 CSC), sélectionnera les gagnants du Défi Mobilité des représentants des travailleurs. Votre action sera évaluée selon les critères suivants :

Cotation sur 6 points	Points bonus +1
La qualité des actions	Le caractère pérenne de l'action
L'originalité des actions	Le front commun si FGTB et CSC sont représentées dans l'entreprise
La communication interne et externe autour de ces actions	
Le relai auprès des cellules Mobilité	

Le prix ?



Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, les 3 équipes syndicales qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité remporteront des prix !

Le 1^{er} prix est un lot d'une valeur de 2.500 €, le deuxième un lot d'une valeur de 2.000 € et le troisième un lot d'une valeur de 1.500 €. Les lots des 1^{er} et second prix vous permettront d'acquérir un vélo électrique. Le 3^{ème} prix vous permettra d'organiser une animation mobilité avec un test de différents vélos et engins de micromobilité.

Des questions ? Contactez-nous !

- › Julie Rigo, conseillère à la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG
02 506 83 97 – julie.rigo@cepag.be
- › Véronique Thirifays, conseillère à la Cellule mobilité de la CSC/FEC
0474 37 45 09 – veronique.thirifays@acv-csc.be

Bonne chance à tous !

